

AEQUITAS

*Société d'Expertise Comptable
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la Liste de la
Cour d'Appel de DOUAI*

Département Audit
9 rue Delesalle – Z.A. du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

KPMG Audit Nord SAS

*Société d'Expertise Comptable
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la Liste de la
Cour d'Appel de DOUAI*

159 Avenue de la Marne
59700 MARCQ EN BAROEUL

INSTITUT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION NORD PAS DE CALAIS

Société Anonyme au capital de 44.274.913 €

R.C.S. LILLE METROPOLE B 456 504 877

Siège Social :

EURALLIANCE - Porte A

2 avenue de Kaarst

59777 EURALILLE

-o0o-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

(Assemblée Générale du 26 juin 2013 – Résolution n° 26)

AEQUITAS

*Société d'Expertise Comptable
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la Liste de la
Cour d'Appel de DOUAI*

Département Audit
9 rue Delesalle – Z.A. du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

KPMG Audit Nord SAS

*Société d'Expertise Comptable
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la Liste de la
Cour d'Appel de DOUAI*

159 Avenue de la Marne
59700 MARCQ EN BAROEUL

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Société Anonyme
**INSTITUT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
DE LA REGION NORD PAS-DE-CALAIS**

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

(Assemblée Générale du 26 juin 2013 – Résolution n° 26)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 1.300.000 € réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation de capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Fait à LA MADELEINE et à MARCQ EN BAROEUL, le 19 avril 2013.

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Douai

Pour AEQUITAS



Jean-François DARROUSEZ
Associé

Pour KPMG Audit Nord SAS

Arnaud DELPIERRE
Associé